



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 16 juin 2015  
A 18H30 EN MAIRIE  
COMPTE RENDU SUCCINCT DE SEANCE

Etaient présents :

Messieurs CASTELL Jean-François Maire, LELONG Frédéric, GODSENS Jean-Jacques, BONVARLET Olivier, DELPORTE Bernard, CORBUT Pierre, LECOMTE Jean-Marie, SOJKA David, FACHE Jean-Luc.

Mesdames VERMUSE Isabelle, TRAISNEL Isabelle, COULON Christine, WATTELIER Marie-Aurélié, FIDELLE Lucette, PAQUET Marie-Thérèse, BILLAUD Corinne, LOGEZ Isabelle, DELCOURT Véronique, PRONNIER Chantal,

Absents excusés :

Messieurs DELANNOY Alain (procuration Isabelle VERMUSE), LUCAS Jean-Pierre (Procuration PRONNEIR Chantal), SURET Fabrice (procuration LELONG Frédéric),  
Mesdames HAMELIN Natacha (procuration CASTELL Jean-François), HASBROUCK Mylène (procuration WATTELIER Marie-Aurélié, LECLERCQ VOISIN Sophie, TISON Emmanuelle

1 - Nomination du secrétaire de séance

*Madame DELCOURT Véronique est élue secrétaire de séance*

2 - Approbation du compte rendu de la séance du 21 avril 2015

*Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.*

3 - Finances Publiques – Garanties d'emprunts Maisons et Cités – Zone du Rétuy

Dans le cadre de l'opération de construction de logements de la Zone du Rétuy, Maisons et Cités a programmé la construction de logements. Ce projet a été morcelé en plusieurs îlots destinés à accueillir les logements sociaux dans le cadre d'une programmation PLAI / PLUS.

Conformément aux dispositions des articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités la Commune peut accorder sa garantie d'emprunts pour la réalisation de logements sociaux.

Pour ce projet, cet organisme demande à la commune de bien vouloir garantir la totalité des emprunts à hauteur de 100 %. Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation selon la décomposition suivante :

A / Opération de construction de 8 logements PLUS et 1 logements PLAI :

- Prêt destiné à l'acquisition du terrain « PLUS Foncier »	116 056 €
- Prêt destiné à la construction des logements « PLUS construction »	1 015 794 €
- Prêt destiné à l'acquisition du terrain « PLAI Foncier »	11 666 €
- Prêt destiné à la construction des logements « PLAI construction »	106 630 €
Total	1 250 146 €

B/ Opération de construction de 14 logements PLUS et 5 Logements PLAI :

- Prêt destiné à l'acquisition du terrain « PLUS Foncier »	206 935 €
- Prêt destiné à la construction des logements « PLUS construction »	1 761 996 €
- Prêt destiné à l'acquisition du terrain « PLAI Foncier »	61 317 €
- Prêt destiné à la construction des logements « PLAI construction »	492 937 €
Total	2 523 185 €

C/ Opération de construction de 11 logements PLUS et 5 Logements PLAI :

- Prêt destiné à l'acquisition du terrain « PLUS Foncier »	183 501 €
- Prêt destiné à la construction des logements « PLUS construction »	1 672 561 €
- Prêt destiné à l'acquisition du terrain « PLAI Foncier »	39 536 €
- Prêt destiné à la construction des logements « PLAI construction »	338 148 €
Total	2 233 746 €

D/ Opération de construction de 11 logements PLUS et 1 Logements PLAI :

- Prêt destiné à l'acquisition du terrain « PLUS Foncier »	157 295 €
- Prêt destiné à la construction des logements « PLUS construction »	1 410 983 €
- Prêt destiné à l'acquisition du terrain « PLAI Foncier »	11 723 €
- Prêt destiné à la construction des logements « PLAI construction »	97 755 €
Total	1 677 756 €

Chacun de ces emprunts est contracté selon les conditions suivantes :

- Durée :	
Prêt PLUS foncier	50 ans
Prêt PLUS Construction	40 ans
Prêt PLAI foncier	50 ans
Prêt PLAI Construction	40 ans
- Durée de la phase de préfinancement	10 mois
- Périodicité des échéances	Annuelle
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel prêt PLUS Foncier et PLUS construction	Taux du Livret A en vigueur à la date de signature du contrat + 60 pdb
- Taux d'intérêt actuariel annuel prêt PLUS Foncier et PLUS construction	Taux du Livret A en vigueur à la date de signature du contrat + 20 pdb
- Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêt différés
- Modalité de révision	Double révisabilité limitée
- Taux de progression des échéances	De 0 à 55 % maximum
- Durée de garantie	Durée de l'emprunt

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces garanties d'emprunts et à s'engager, pendant toute la durée des contrats de prêts annoncés à libérer en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de ceux-ci.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité les garanties d'emprunts.*

#### 4 - Fonction Publique- Personnel contractuel - Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

La mise en place des Temps d'Activité Péricolaires et la nouvelle organisation du pôle scolarité-jeunesse ont engendré un accroissement d'activité qui nécessite le recrutement ponctuel d'un agent contractuel sur un emploi non permanent. Un agent avait été recruté sur un contrat qui arrive à terme le 30 juin 2015.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel à temps complet.

Cet agent assurera sur la période allant du 24 août 2015 au 30 juin 2016 les fonctions d'adjoint d'animation. Il sera rémunéré par référence à l'indice brut 330 indice majoré 316.

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le recrutement pour accroissement temporaire.*

#### 5 - Fonction Publique – Personnel Titulaire – Indemnités et Primes – Délibération Cadre

Le personnel titulaire et stagiaire bénéficie en plus du salaire de base de primes et indemnités prévues par les statuts. Ces primes sont versées en fonction des grades et échelons et du poste des agents. Elles sont parfois cumulables entre-elles. Actuellement plusieurs délibérations permettent le versement de ces primes. Par souci de lisibilité, il est proposé de délibérer à nouveau sur ces indemnités et primes et ainsi de les ouvrir sur l'ensemble des échelons, et de regrouper ces attributions sur une délibération cadre.

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération cadre relative aux primes et indemnités allouées au personnel.*

#### 6 - Finances Locales – Subventions aux associations

Chaque année, la commune octroie aux associations une subvention. La commission municipale en charge des associations s'est réunie le 3 juin dernier afin de statuer sur les demandes de subvention présentées par les associations. Il est rappelé que les membres du Conseil Municipal qui siègent au bureau des différentes associations sont invités à ne pas prendre part au vote de la subvention versée à cette association.

Association	Montant alloué	Vote
Tribunal pour enfants	100 €	Unanimité sous réserve de demande
Myopathes	100 €	Unanimité sous réserve de demande
Paralysés de France	100 €	Unanimité
Institut Pasteur	100 €	Unanimité sous réserve de demande
Sclérosés en Plaques	100 €	Unanimité sous réserve de demande
Mutilés du Travail	100 €	Unanimité sous réserve de demande
Recherche pour le Cancer	100 €	Unanimité sous réserve de demande
Les PEP62	100 €	Unanimité sous réserve de demande
Amicale des Employés	300 €	Unanimité
Anciens Combattants	400 €	Unanimité
APE	250 €	Mme Coulon et Wattellier ne prennent pas part au vote unanimité

ASV	19 200 €	Majorité une abstention
BCV	22 000 €	Mr Godsens et Mme Traisnel ne prennent pas part au vote unanimité
CASPJ	2 500 €	Unanimité
Danse Classique	3 200 €	Mr SOJKA et Mme Logez ne prennent pas part au vote Unanimité
Détente pour Tous	240 €	Unanimité
FJEP	15 200 €	Mr Lecomte Mme Hasbrouck, Logez, ne prennent pas part au vote Unanimité
Association Musicale	75 000 €	Majorité 6 votes contre, 2 abstentions
La Passerelle	270 €	Unanimité
Les Accordéonistes	120 €	Reporté
Médaillés du Travail	500 €	Unanimité
Tennis de Table	3 500 €	Mme Fidelle ne prend pas part au vote Unanimité

#### 7 - Libertés Publiques et Pouvoirs de Police – Organisation d'un marché de détail

Une consultation a été menée auprès de la population sur l'instauration d'un marché hebdomadaire. Il ressort de celle-ci que parmi les propositions le vendredi matin a été plébiscité par la majorité des violainois qui ont fait connaître leur avis sur ce projet.

La municipalité propose donc la création d'un marché hebdomadaire de détail le vendredi matin de 8h à 13h sur la place De Lattre de Tassigny.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition et si celle-ci retient son agrément à fixer les tarifs du droit de place réclamé aux exposants et d'adopter le règlement intérieur de ce marché.

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création du marché hebdomadaire le vendredi matin Place De Lattre de Tassigny, le règlement du marché et fixe à 0,50 €/m<sup>2</sup> le droit de place.*

#### 8 - Domaine et Patrimoine – Support d'informations communales – Charte d'utilisation

Un panneau électronique d'affichage va être installé au niveau de la place du Général de Gaulle. Ce panneau diffusera des informations municipales ou associatives liées à la vie de la commune. Pour organiser la diffusion des annonces des associations, une charte d'utilisation a été rédigée (annexe4).

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la charte d'utilisation du support électronique d'informations municipales.*

#### 9 - Fonction Publique - Harmonie Municipale - Suppression de l'indemnité du Directeur.

Par délibération en date du 13 décembre 1989, le Conseil Municipal avait décidé d'octroyer une indemnité au directeur de l'Harmonie Municipale. Cette indemnité n'ayant plus lieu d'être versée, il est proposé au Conseil Municipal de la supprimer.

*Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la suppression de l'indemnité versée au Directeur de l'harmonie.*

## 10 - Finances locales – Décision modificative N° 3 – Budget annexe ZAC

Les travaux de la halle commerciale étant achevés, il y a lieu de transférer les crédits inscrits au compte 20 (immobilisations incorporelles) vers le compte 21 (immobilisations corporelles).

Pour ce faire, il convient de procéder aux écritures comptables suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2131 Bâtiments	0,00€	2 405,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2033 Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 405,00 €
Total 041 Opérations patrimoniales	0,00 €	2 405,00 €	0,00 €	2 405,00 €
Total Investissement	0,00 €	2 405,00 €	0,00 €	2 405,00 €

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les écritures proposées.*

## 11 - Finances locales – Décision modificative N° 2 – Budget Commune

Pour permettre le paiement des travaux de rénovation des vestiaires football, et les travaux de voirie, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits sur les lignes 2313-020 (constructions) et 238 (avances). Pour maintenir l'équilibre budgétaire, il est proposé de procéder aux écritures comptables suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-2288-020 Autres immobilisations corporelles	178 278,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total D 22 Immobilisations reçues en affectations	178 278,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 2313-020 Constructions	0,00 €	168 278,00 €	0,00 €	0,00 €
D 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		10 000,00 €		
Total D 23 Immobilisations en cours	0,00 €	178 278,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	178 278,00 €	178 278,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les écritures proposées.*

## 12 - Enseignement – Motion en faveur de la prise en charge des enfants atteints de handicaps

La convention qui liait l'Association « Vie Active » et l'Education Nationale a été rompue par l'Inspection Académique du Nord. Cette association, pour mémoire, intervient au travers de structures visant l'intégration des enfants en situation de handicap. L'Académie du Nord annonce aujourd'hui des fermetures de classes dans les établissements qui accueillent ces enfants.

L'association appelle les Communes à faire part de leur soutien en s'opposant, au travers d'une motion, à la fermeture de classe d'enseignement dans ces établissements spécialisés.

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion proposée.*

## 13 - Finances locales – Taxe Locale sur la publicité extérieure – Actualisation des tarifs maximum applicables en 2016.

Par délibération du 12 juin 2014, le Conseil Municipal avait fixé, suite à l'arrêté en date du 18 avril 2014 la taxe locale sur la publicité extérieure, à 20,40 € /m<sup>2</sup> (tarif maximum).

Conformément aux dispositions prévues au 1° du B de l'article L 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales les tarifs de références peuvent faire l'objet d'une revalorisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sous réserve que la délibération correspondante intervienne avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le tarif de 20,50 € /m<sup>2</sup>, la commune étant située dans un EPCI dont la population est comprise entre 50 000 et 199 999 habitants.

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'application des nouveaux tarifs.*

#### 14 - Question supplémentaire : Domaine et Patrimoine- Location de tonnelles

La commune a fait l'acquisition de tonnelles pour les animations qu'elle organise. La municipalité propose que ce matériel soit loué aux associations et aux violainois.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce principe de location de matériel et si cette proposition reçoit son accord il est invité à définir les tarifs et à adopter le règlement de prêt de matériels.

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement de prêt de matériel proposé. Il fixe à 30 € le weekend le prix d'emprunt des tonnelles et à 450 € la caution pour l'emprunt des tonnelles, sono et rétroprojecteur.*

#### 15 - Communications du Maire - Article 2122-22 délégations du Conseil au Maire Signature des marchés adaptés :

Décision	Objet	Titulaire	Montant
Décision 2015-0012 Du 29 avril 2015	Panneau affichage électronique	CENTAURE SYSTEMS Noeux les Mines	14 450 € HT
Décision 2015-0013 Du 12 mai 2015	SAS de confidentialité Hall de la Mairie	C MENUISERIES Auchy les Mines	2 410 € HT

Clôture de séance 21h00